

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2015**

OBJET

17 – CREDITS ET SUBVENTIONS SCOLAIRES 2015

N° 2015-03-17

NOMENCLATURE : 7/5/5

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize mars 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 4

Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER
Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine CADOU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

Les crédits et subventions sont établis selon les effectifs des écoles.

Le Budget primitif 2015 a été calculé à partir du nombre d'élèves au 1^{er} octobre 2014, soit :

- La Chesnaie : 155 maternels
- Joseph FRAUD : 282 (112 maternels et 170 élémentaires)
- Alexandre VINCENT : 218 élémentaires
- Sainte-Thérèse : 330 (114 maternels et 216 élémentaires)

Publié le 26/03/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150323-2015-03-23-DE17-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2015
Date de réception préfecture : 26/03/2015

Il est proposé d'accorder les crédits et subventions scolaires tels que présentés ci-dessous aux écoles publiques, privée et aux associations concernées dans le cadre des projets d'école, pour l'année 2015.

Fournitures scolaires	32.66 € par élève
Renouvellement manuels	13.05 € par élève élémentaire
Fournitures bureau	360.33 € par école
Pharmacie	103.53 € par école
Transports	154.28 € par classe
Arbre de Noël	4.12 € par élève
Livres pour CM2	15.47 € par élève CM2
Classes transplantées avec hébergement (minimum 1 nuit)	7,73 € /nuitée (subvention plafonnée à 2 506 € / école)
Projet pédagogique : sorties pédagogiques (entrées, intervenants..)	7,61 € /élève de classe maternelle 5,08 € /élève de classe élémentaire
Association Euro-école	831 €
Subvention à la prévention routière	500 €
Rencontres sportives	750 € /école
Participation de la ville à la scolarisation d'un enfant de Treillières en classe CLIS à l'école privée de Carquefou	296

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- **D'ACCORDER les crédits et subventions scolaires tels que présentés ci-dessus, aux écoles publiques, privée et aux associations concernées dans le cadre des projets d'école pour l'année 2015.**

Pour extrait conforme,

Le 23 mars 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 26/03/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150323-2015-03-23-DE17-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2015
Date de réception préfecture : 26/03/2015